

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 avril 2015

L'An deux-mil quinze le 28 avril à vingt heures trente minutes, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal de PUISEUX-PONTOISE, sous la présidence de Monsieur THOMASSIN Thierry Maire.

Etaient PRESENTS : Mrs VANDAMME Joël, RODHAIN Jean-Claude, RYCKEBUSCH Gérard ,et Mmes GAUDINOT Christiane, PAYEUX Evelyne, LAMOTTE OPhélie.

Etait (ent) absent(e)(s) Excusé (e)(s) :

Absents Excusés ayant donné pouvoir : Mme HELVIG Fabienne à Mr L VANDAMME Joël, Mr LEVOIRIER Yves à Mr VANDAMME Joël et Mr MILLET Christian à Mr RODHAIN Jean-claude

Secrétaire de séance : Mr RYCKEBUSCH Gérard

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE DU VIEUX-NOYER

Au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 dans le cadre de travaux pour l'agrandissement de l'école du Vieux-Noyer, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur son financement proposé ci-dessous.

Financement des travaux de la commune de PUISEUX-PONTOISE

- montant des travaux + honoraires et frais divers HT	: 399 000.00 €
- T.V.A. 20%	: 79 800.00 €
- Subvention DETR prévisible :	
- 45% : 350 000 x 0.45 =	: 157 500.00 €
ou - 60% : 350 000 x 0.60 =	: 210 000.00 €

- Participation communale restante (TVA, frais divers et 40 à 55% des travaux) compris entre :

79 800 + 49 000 + (350 000 x 0.55) =	: 321 300.00 €
et 79 800 + 49 000 + (350 000 x 0.40) =	: 268 800.00 €

SOLLICITE auprès de l'état une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre des travaux de l'agrandissement de l'école du vieux-Noyer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mr le Maire à déposer le projet de demande d'aide financière de l'état au titre de la « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux »

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE PUISEUX-PONTOISE AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DU VIEUX-NOYER

Pour une plus grande clarté dans l'utilisation de l'argent public, il est proposé de bien distinguer les dépenses qui relèvent des obligations légales des autres dépenses qui sont par essence facultatives.

Dans ce cadre il est proposé pour l'année scolaire 2015 -2016 l'affectation suivante :

* Dépenses obligatoires : 55%

* Dépenses facultatives : 45%

Le conseil d'école statuera sur la ventilation dans les dépenses obligatoires et facultatives. Cette ventilation fera l'objet d'une approbation par le conseil municipal.

Il est proposé un montant de participation communal à l'école du Vieux-Noyer pour l'année scolaire 2015 -2016 à hauteur de 144€ par enfants scolarisés en diminution de 10% par rapport à la dernière année scolaire pour prendre en compte les nouvelles contraintes budgétaires

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents

Le secrétaire de séance
RYCKEBUSCH Gérard

Le Maire
Thierry THOMASSIN